



AVIS DE DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES
ACTIONS CENTRALE DANONE A L'INITIATIVE DE LA SOCIETE
COMPAGNIE GERVAIS DANONE

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la société Compagnie Gervais Danone a déposé auprès de l'AMMC un projet d'offre publique de retrait visant les actions Centrale Danone.

En conséquence de ce dépôt, l'AMMC a demandé à la Bourse de Casablanca de suspendre la cotation des actions Centrale Danone.

Ce projet d'offre publique de retrait porte sur les actions Centrale Danone non détenues par Compagnie Gervais Danone. A l'issue de cette offre, Centrale Danone a l'intention de demander sa radiation de la Bourse de Casablanca.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, l'AMMC dispose de 15 jours de bourse pour examiner la recevabilité de ce projet. Ce délai est suspendu par les demandes d'informations et de justifications par l'AMMC.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions seront publiées dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

Rabat, le 03/12/2021

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

DO/EM/14/2021